



ASSOCIATION NATIONALE DES  
AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

Siège social : 22, chemin de Camalet  
64170 Viellenave d'Arthez  
assoanap@gmail.com  
www.asso-anap.net

# BULLETIN D'ADHÉSION 2022

(à compléter et à renvoyer au siège social)

Adhésion renouvelable, valable pour l'année 2022.

Cotisation minimum de 30€  
Chèque à l'ordre de :  
Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture

Désormais, l'adhésion peut aussi se faire en ligne depuis le site internet de l'ANAP  
(règlement par carte bancaire) : [www.asso-anap.net](http://www.asso-anap.net)

## VOS COORDONNÉES

Mme  Mlle  M.

NOM

PRENOM

ADRESSE POSTALE

TELEPHONE

ADRESSE MAIL

LIEU DE TRAVAIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles ne seront ni vendues ni échangées. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Fait à :

en date du :

## VOTRE COTISATION

### RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Pour celles et ceux ayant déjà adhéré à l'ANAP.

30,00€ (minimum)

N° ADHÉSION

### PREMIÈRE ADHÉSION

Pour toute première adhésion à l'association, joindre obligatoirement une copie de votre diplôme d'auxiliaire de puériculture.

30,00€ (minimum)

## VOTRE RÈGLEMENT

N° DU CHÈQUE

TITULAIRE DU COMPTE

BANQUE

TOTAL RÉGLÉ

Signature de l'adhérent :